



## PENSION FAMILIALE POUR CHATS

87 rue du beau site 76410 FRENEUSE

TEL 06 99 21 94 72

[www.le-cattage.fr](http://www.le-cattage.fr) Mail : [lecattage@laposte.net](mailto:lecattage@laposte.net)

RCS Rouen 798 206 157

### CONDITIONS GENERALES (sept 2016)

#### **Article 1 : Identification, stérilisation vaccination,**

Seuls sont admis les chats tatoués ou pucés, stérilisés et à jour des vaccins depuis au moins 2 mois : typhus, leucose, chlamydie, choryza. Le carnet de santé devra être en notre possession durant le séjour.

#### **Article 2 : Test FIV (Sida du chat)**

Les chats présentant un test FIV-FELV positif doivent impérativement être signalés lors de la réservation. Ils pourront être accueillis exclusivement en espace individuel, sous réserve de disponibilité.

#### **Article 3 : Soins préalables à l'arrivée**

Un vermifuge et un antipuce doivent être administrés à l'animal dans la semaine précédant son admission au Cattage.

#### **Article 3 : Objets personnels**

Nous acceptons les objets personnels mais déclinons toute responsabilité en cas de dégradation.

#### **Article 4 : Maladie, accidents**

L'hygiène et la désinfection de la pension étant assurées quotidiennement, nous déclinons toute responsabilité en cas de maladie. Le propriétaire nous donne le droit de faire procéder aux soins nécessaires par un vétérinaire en cas de nécessité. Les soins seront facturés en sus, sur présentation du justificatif émanant du vétérinaire.

#### **Article 5 : Abandon**

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue, le client s'engage à en aviser la pension 24H à l'avance. Tout animal non repris 7 jours après la date de départ prévue dans le contrat sera considéré comme abandonné à défaut d'information du propriétaire. L'animal sera confié à une SPA et tous les suppléments de coût seront à la charge du propriétaire, qui fera l'objet de poursuites.

#### **Article 6 : Tarif**

Le tarif journalier est de 12€ par chat, nourriture et litière comprise. Il est de 11 € par chat si la nourriture est fournie par le propriétaire, en quantité adaptée à la durée du séjour.

Tarifs dégressifs pour plusieurs chats et/ou un séjour de plus de 15 jours consécutifs. Nous consulter. La grille de tarif est affichée au Cattage.

Toute journée commencée est dûe.

#### **Article 7 : Contrat**

Il est obligatoirement complété et signé à l'arrivée de l'animal.

Une fiche de renseignement sera remplie lors du premier séjour du chat.

